
Rapport de la commission du 28 avril 2013

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis de la municipalité no 41 2011-2016 concernant la demande de mise en œuvre, le système de validation, de financement et de concrétisation du programme des investissements régionaux (PIR).

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les conseillers communaux,

Notre commission s'est réunie le mardi 9 avril 2013 à 18h30 à la Maison de commune (salle Chinet)

Membres présents : Richard LECOULTRE (président)
 Jean-Pierre ROLAND (rapporteur)
 Jean-François BUVELOT
 Carmelo NICOLO
 Paul VEYRASSAT

Membres excusés : Dimitri DEYHLE
 Christian FLUHR

M. Jean-Noel GOEL, syndic, était présent en début de séance afin de donner des précisions concernant le préavis et répondre aux questions des membres.

En outre, les membres de la COFIN étaient également présents lors de la première partie de la séance. Il avait été décidé que le rapport de la COFIN serait inclus dans celui de la commission ad-hoc dans l'hypothèse où les deux commissions conduiraient dans le même sens.

1 – Préambule

M. Jean-Noel GOEL fait une brève présentation de l'histoire du Conseil Régional. Le principe du regroupement par régions est une volonté fédérale qui s'appuie sur des bases légales. Il a pour but de développer et de coordonner au niveau du district des projets d'intérêt général concernant des domaines aussi vastes que le développement territorial, la mobilité, l'environnement, les infrastructures sportives et de loisirs, la culture ainsi que le tourisme. Créé en 2004, il est actuellement composé de 44 communes sur les 47 que compte le district. Font exception Bassins, Essertines-sur-Rolle et Crans-près-Céligny. Le Conseil Régional fonctionne avec un organe législatif et un organe exécutif.



2 – Conception du projet PIR

Une vision régionale des investissements est devenue une nécessité à cause du développement démographique important dans la région depuis les années 50. La population a été multipliée par 3 entre cette période et aujourd'hui. Le but premier du PIR est la création et la mise à disposition d'infrastructures pour tous les habitants de la région. Pour entrer en force, il doit être largement accepté (38 communes sur 44 et également 90 % de la population du district (représentée par les conseils communaux ou conseils généraux)

Forces

La liste des projets du PIR n'est pas figée. Elle peut varier en fonction de diverses causes. Elle a pour but d'intéresser le plus de monde possible. Il est peu probable que tous les projets se réalisent si la situation économique venait à se détériorer.

Le PIR bénéficie du soutien du Conseil d'Etat. De même, une réunion bimensuelle a lieu entre le CR et un groupe de députés pour faire un point de situation. Cela permet de passer en revue et d'adapter la pertinence de la liste des projets.

Faiblesses

Quant au choix des projets, il est à relever un déséquilibre comparatif important en défaveur de Rolle entre d'une part le nombre de projets et d'autre part les montants totaux investis. Selon le syndic, un rééquilibrage entre les projets de chaque ville devrait avoir lieu au fil du temps.

Le deuxième point d'interrogation auquel l'on n'a pas été répondu est de savoir ce qui se passerait si d'aventure le canton et / ou la confédération venaient à ne pas fournir la contribution attendue, c'est-à-dire verser leur quote-part de 234 millions.

A la lecture du listing des projets présentés dans le PIR, il ressort qu'aucune méthode de sélection précise n'a été utilisée. Il apparaît que chaque commune essaie de « refourguer » le plus de projets au CR, probablement pour soulager ses finances communales alors même que ces projets n'ont apparemment pas d'intérêt réel et avéré pour le reste du district. Nous avons donc devant les yeux un patchwork de projets à intérêt particulier alors qu'il eût fallu se concentrer exclusivement sur des projets d'infrastructures publiques d'intérêt commun.

Ensuite, sous chiffre 3 du préavis ne figure pas comme critère déterminant « l'intérêt général » ni sous la rubrique « Premiers critères considérés » ni sous la seconde rubrique « Critères complémentaires pour évaluer la viabilité et le degré de priorisation »

La commission a posé la question de savoir comment seraient répartis les éventuels gains/pertes générés par une installation (ex : patinoire) et d'autre part, qui aurait la prépondérance (gouvernance) en matière de gestion administrative, par exemple qui déciderait des heures d'ouverture d'une installation et qui déciderait des tarifs à



appliquer. Elle a également demandé si un contrat serait signé et si oui, entre qui et par qui). Aucune réponse n'a été fournie à ces questions.

Une fois engagée, une commune ne limite pas son engagement à la législature actuelle, soit 2011-2016. Elle est également engagée de facto pour la législature suivante 2017-2022 et ceci, même en cas de remplacement des autorités municipales.

Certains projets figurant sur la liste sont mal ficelés, manquent de clarté et de précision dans leur explication ce qui est inacceptable compte tenu des montants impliqués. Par exemple, il n'est fourni aucune explication concernant le mécanisme de financement des travaux d'amélioration des sorties d'autoroute (Gland et Nyon) dont les coûts sont exorbitants. Il n'est pas expliqué non plus pourquoi ces coûts doivent être supportés par le district / canton alors que les frais liés aux infrastructures autoroutières sont en principe à la charge de la confédération.

En matière de choix de projets, cette liste ne fait en aucun cas partie des priorités des rollois. D'autre part, la quote-part écologique totale des projets est insignifiante (CHF 4,000,000 d'investissements) alors que celle liée à l'autoroute est égale à CHF 150,000,000.

3 – Aspects financiers

Le Programme d'investissement 2010-2030 prévoit un investissement global de CHF 526 millions pour une durée de 20 ans. Sur ces 526 millions, 234 devraient être pris en charge par le canton et la confédération et le solde, soit CHF 292 millions serait à la charge des communes faisant partie du CR. Le coût annuel (budgété automatiquement et provisionné) par habitant sera de CHF 61. En outre, l'adoption du PIR permet de bénéficier de subventions cantonales / fédérales

Forces

Aucune pour la commune de Rolle

Faiblesses

Alors que les montants engagés seront colossaux, les critères de détermination de la hauteur de la participation financière de la / des communes territoriales, c'est-à-dire les communes directement concernées, restent très vagues. Aucune explication supplémentaire n'a été fournie ni par le syndic, ni par les délégués du CR.

La commission relève également que la municipalité navigue dans une zone « incertaine » étant donné qu'aucune projection financière n'est proposée sur l'impact de notre participation. Nous n'avons aucuns repères précis et ce projet pourrait contribuer à projeter la commune dans un grave endettement. Il reste trop d'inconnues quant au niveau des prises en charge, de comment vont être financées les dépenses et quelles seront les hypothétiques rentrées d'argent.



Conclusion

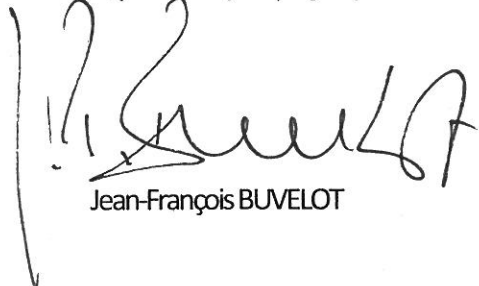
En conclusion, la Commission vous demande à la majorité des membres présents de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis n° 41 de la Municipalité
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

décide

de refuser le préavis de la municipalité n° 41 2011-2016 concernant la demande de mise en œuvre, le système de validation, de financement et de concrétisation du programme des investissements régionaux (PIR).

Le président (remplaçant)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Buvelot', with a long vertical line extending downwards from the left side.

Jean-François BUVELOT

Le rapporteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Roland', with a long horizontal line extending to the right.

Jean-Pierre ROLAND

Rolle, le 28 avril 2013